

Entrée en vigueur
le 1^{er} juillet 2014

Information importante

Changement d'entité juridique

Nous sommes ravis de vous confirmer que la fusion entre Allianz Worldwide Care Limited et Allianz France International (plus précisément les divisions internationales d'Allianz Vie SA et Allianz IARD SA) a eu lieu. Cette décision a été prise due aux similarités entre les activités de ces sociétés. Nous pouvons désormais proposer à nos clients une offre enrichie en matière d'expérience et d'expertise sur le marché. Le nom de cette nouvelle entité juridique est Allianz Worldwide Care SA.

Suite à cette fusion, nous vous prions de bien vouloir noter les points suivants :

Réglementation

Avant la fusion, Allianz Worldwide Care Limited était enregistrée en Irlande et régie par la Banque Centrale d'Irlande. Suite à la fusion, Allianz Worldwide Care SA est enregistrée en France et régie par l'Autorité de contrôle prudentiel français.

Loi applicable

Si votre affiliation était gouvernée par la loi irlandaise avant la fusion, la loi française s'appliquera désormais, sauf accord contraire ou si obligatoire selon des réglementations juridiques. Si avant la fusion il était indiqué dans vos conditions générales que tout litige ne pouvant être résolu à l'amiable serait réglé par les tribunaux irlandais, tout litige sera désormais réglé par les tribunaux français, sauf accord contraire.

Faire une réclamation

Si vous souhaitez nous faire part de vos commentaires ou faire une réclamation, appelez tout d'abord le service téléphonique d'Allianz Worldwide Care. Si nous ne sommes pas en mesure de résoudre le problème par téléphone, veuillez nous contacter par e-mail, ou courrier :

client.services@allianzworldwidecare.com

Allianz Worldwide Care
18B Beckett Way
Park West Business Campus
Nangor Road
Dublin 12
Irlande